La CNIL publie ses conseils sur l'utilisation des systèmes de suivi et d'assistance électroniques

Michèle Delaunay se félicite des conseils publiés par la CNIL au sujet de l'utilisation des systèmes de suivi et d'assistance électronique pour les personnes âgées présentant des troubles des fonctions intellectuelles.

Ces conseils concernent entre autres les bracelets électroniques, la géolocalisation et les dispositifs électroniques d'aide à domicile (capteurs de mouvement pour détecter les chutes, par exemple).

Depuis plusieurs mois, la ministre encourage l'utilisation, quand elle est nécessaire, de ces nouvelles technologies qui permettent aux personnes âgées de rester autonomes plus longtemps, et de se déplacer librement tout en garantissant leur sécurité. Dès lors, l'essor de ces outils doit se faire dans le plus profond respect des droits et libertés de chaque personne âgée concernée.

Un projet de charte relatif aux bonnes pratiques sur l'emploi de ces outils est en cours d'élaboration avec le secteur des personnes âgées, sous l'égide du comité national pour la bientraitance des personnes âgées et handicapées (CNBD).